



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 47037

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur les commissions et instances consultatives ou délibératives françaises. Le Premier ministre a annoncé, dans le cadre du programme de modernisation de l'action publique, la suppression de 100 commissions administratives. Elle lui demande de bien vouloir préciser la mission, le budget alloué, et le nombre de personnels de la Commission interministérielle de la politique immobilière (SGG).

Texte de la réponse

Instituée par l'article 18 du décret no 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration, la commission interministérielle de la politique immobilière ne s'est pas réunie depuis 2012 et n'a occasionné aucun coût de fonctionnement. Cette commission a été supprimée par l'article 22 du décret no 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47037

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13422

Réponse publiée au JO le : [3 mai 2016](#), page 3670